



TRANSPORTS

Comment trouver un taxi conventionné ?

Mis en ligne le **jeudi 28 avril 2011**

La CNMSS met à votre disposition la liste nationale des taxis conventionnés, qu'elle actualise pour vous quotidiennement.



Depuis le 1er janvier 2009, les déplacements en taxi prescrits par un médecin ne sont pris en charge que si le taxi emprunté est conventionné avec l'assurance maladie et que ce transport relève de l'une des catégories remboursables.

Un taxi conventionné est facilement reconnaissable grâce au **macaron bleu** "Taxi conventionné - Organismes d'assurance maladie" qui figure sur la vitre latérale arrière droite du véhicule.

La CNMSS met à jour quotidiennement une **liste nationale des taxis conventionnés**, consultable par numéro de département, par code postal, par nom ou raison sociale.

VOIR AUSSI

- [Liste nationale des taxis conventionnés :](#)